

Liffol-le-Grand, capitale officielle du siège français

Publication du 7 février 2017 sur www.leparisien.fr



La société Pierre Counot-Blandin, dont Anne Thireau-Gérard est la gérante, fait partie de la quinzaine d'entreprises locales de fabrication de sièges ([PHOTO PQR](#) /« LE RÉPUBLICAIN LORRAIN »/PASCAL BROCARD)

De notre correspondant Pierre Roeder À Liffol-Le-Grand (Vosges)

Des sièges fabriqués dans les Vosges bénéficient de la première indication géographique protégée non alimentaire

On entre à Liffol-le-Grand, petite commune des Vosges, sans se douter un instant que se trouve ici la capitale française du siège. Très bientôt, des panneaux de signalisation devraient informer les visiteurs de cette nouvelle fierté. Fin décembre, Liffol-le-Grand, ainsi que 165 communes du secteur, a en effet décroché la première indication géographique protégée de France pour un produit manufacturier. Un label jusqu'ici réservé aux produits agricoles et viticoles, mais que la loi Consommation de mars 2014 a étendu, avec l'objectif de protéger et valoriser les savoir-faire authentiques et l'emploi local.

Anne Thireau-Gérard, la gérante de la société Pierre Counot-Blandin a défendu la candidature de sa PME devant le jury de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Son entreprise fait partie des quatre premières labellisées. Le courrier de confirmation lui est parvenu vendredi dernier.

« *Ce label va renforcer notre notoriété* », explique cette spécialiste du « siège haute couture », qui habille les lobbys des hôtels de luxe et les salons de grandes maisons fortunées, pour un prix minimum de 1 500 € pièce. Les 23 techniques nécessaires à la réalisation d'un siège, la crise des années 1980 qui a balayé la majorité des 54 entreprises d'ameublement de Liffol et leurs 3 000 salariés... Anne Thireau-Gérard connaît cette histoire par cœur.

Une visibilité bienvenue

« *Nous étions devenus les sous-traitants du faubourg Saint-Antoine, les travailleurs de l'ombre* », souligne-t-elle. Comme les autres professionnels de la région, elle espère que la quinzaine d'entreprises encore en activité pourra bénéficier, grâce à cette indication géographique, d'un nouvel âge d'or.

Franck Contet, un autre tapissier-décorateur de Liffol, fait partie de ceux qui se soumettent actuellement à l'audit qui leur délivrera, ou non, le label IGP. « *La visibilité qu'il va nous donner nous permettra d'être appelés en direct par les clients. Aujourd'hui, je fais essentiellement de la sous-traitance, ce qui réduit ma marge de 30 %* », explique l'artisan, qui a dû se résoudre à passer de cinq à deux salariés, malgré ses clients connus, comme le café Sénéquier de Saint-Tropez (Var) ou la brasserie la Rotonde, au cœur de Paris... Pour un siège à 800 €, 600 € vont à la main-d'œuvre.

A terme, une puce délivrera sur smartphone les caractéristiques des sièges entièrement fabriqués dans un rayon de 50 km autour de Liffol-le-Grand, qui souhaite enfin sortir de l'ombre.

Un label étendu en 2015 aux activités artisanales



Dentelle de Calais, coutellerie de Laguiole... après les sièges de Liffol (Vosges), ils sont tous sur les rangs pour décrocher l'indication géographique protégée (IGP), reconnue par les ministères de l'Agriculture et de la Consommation mais aussi la Commission européenne. Le producteur doit justifier de son savoir-faire et de son ancrage géographique. La démarche doit être effectuée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Créée par la réglementation européenne en 1992, l'IGP concernait à l'origine les produits alimentaires (jambon de Bayonne, tomme de Savoie...). Elle a été étendue en 2009 aux vins puis en 2015 aux produits manufacturés. L'IGP apporte aux produits labellisés notoriété et image de marque et aux consommateurs la certitude d'un produit de qualité.